

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetrièves.fr

2023/172

SE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 novembre 2023

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Sandrina Simoes, Thibaud Bécourt, Marc Giraud

**Suppléants sans voix délibérative** : Angeline Guillen, Jean-Luc Granier

**Pouvoirs** : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cléret, Caroline Fiorucci à Eric Furmanczak, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants : 38 Pour : 38

### OBJET : DM N°2 BUDGET OFFICE DU TOURISME REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR ADDITIONNELLE

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget office du tourisme 2023 pour les motifs et les montants suivants :

Les crédits prévus pour le reversement de la taxe additionnelle de séjour sont insuffisants. Il est proposé de les alimenter par les dépenses imprévues.

Objet	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
Reversements sur fiscalité	014	7398	2 500,00 €			
Dépenses imprévues	022		- 2 500,00 €			
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

#### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la DM n°2 Budget Office du Tourisme reversement Taxe de séjour additionnelle selon les modalités définies ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention pour l'année 2023 et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 13 novembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER